

NON > au «renforcement» des droits populaires dans la politique étrangère car le populisme nuit à la démocratie directe

Sur fond de mondialisation, le nombre d'accords conclus entre de multiples partenaires a augmenté. L'Action pour une Suisse Indépendante et Neutre (ASIN), soutenue par l'UDC a lancé une initiative proposant de réviser l'art. 140 de la Constitution fédérale. Elle demande principalement que les révisions de la Constitution fédérale, l'adhésion à des organisations de sécurité collective (ex: OTAN) ou à des communautés supranationales (ex: UE), ainsi que les lois fédérales déclarées urgentes, dépourvues de base constitutionnelle et dont la durée de validité dépasse une année (sorte de procédure d'urgence) soient soumises au vote du peuple et des cantons.

Les initiants prétendent renforcer la légitimité démocratique des engagements internationaux de la Suisse en soumettant quatre nouvelles catégories de traités internationaux au référendum obligatoire, ceux qui :

- entraînent une unification multilatérale du droit dans des domaines importants
- obligent la Suisse à reprendre de futures dispositions fixant des règles de droit dans des domaines importants
- délèguent des compétences juridictionnelles à des institutions étrangères ou internationales dans des domaines importants
- entraînent de nouvelles dépenses uniques de plus d'un milliard de francs, ou de nouvelles dépenses récurrentes de plus de 100 millions de francs.

Mais l'initiative pourrait être mauvaise pour la Suisse. Les raisons :

- Les traités internationaux sont déjà suffisamment légitimes. Ils sont négociés, signés et ratifiés par le Conseil fédéral en collaboration avec le parlement. Aujourd'hui, les traités internationaux importants sont soumis au référendum facultatif. 50'000 citoyen-nes ou 8 cantons peuvent exiger de voir passer un traité international devant les urnes. Entre 1921 et 2011, le référendum aurait été possible à 296 reprises. Il n'a été utilisé que 10 fois. Sur ces 10 fois, le peuple a décidé à deux reprises contre le texte. Ces divers contrôles démocratiques sont suffisants pour assurer la légitimité des traités internationaux.
- L'initiative provoquerait une augmentation inutile et coûteuse du nombre de votations, 8 supplémentaires par année. Cela induirait une campagne électorale permanente.
- Le référendum obligatoire ne renforce pas la démocratie mais renforce le pouvoir des petits cantons. Le référendum obligatoire est un produit de l'histoire du fédéralisme de la Suisse pour donner du poids aux petits cantons.
- L'initiative affaiblit la position négociatrice de la Suisse.

A notre avis, membres du GEIP, nous pensons qu'une fois de plus cette action menée par l'extrême droite est faite pour discréditer le rôle du pouvoir politique et pour isoler politiquement la Suisse de l'Europe. C'est une « distraction » proposée au peuple pour lui éviter d'aborder la question de savoir comment la Suisse se situe politiquement par rapport à l'Europe. On veut faire croire aux électeurs qu'ils peuvent décider de la politique extérieure de la Suisse.

Cette initiative propose une complication des procédures et une illusion d'autonomie helvétique.

Au vu de ces considérations,

le GEIP vous recommande de voter NON au « renforcement » des droits populaires dans la politique étrangère
